

DEPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE SAINT JACQUES DES BLATS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Notices sanitaires

PIECE 6-1

PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
ELABORATION	17 Octobre 2006	2 Novembre 2010	6 Décembre 2011

CREA Urbanisme et Habitat – 22 rue Eugène Thomas – 17000 LA ROCHELLE

1/ Eau potable

Organisation et exploitation

La compétence production et distribution d'eau potable est assurée

- pour la partie du territoire qui se trouve dans la station du Lioran, par le Syndicat Mixte du Lioran
- pour le reste de la commune par la commune de SAINT JACQUES DES BLATS

Secteur du Lioran

Sources : Rapport annuel 2009 du service de l'eau établi par le délégataire du Syndicat Mixte du Lioran

Le Syndicat Mixte du Lioran a délégué la gestion du service de l'eau à la Lyonnaise des Eaux par affermage du 1^{er} octobre 1993 pour une durée de 20 ans, jusqu'au 20 septembre 2013.

1/ Ressource en eau

La ressource d'eau potable provient des sources de Cheylats et de la station de pompage de la Gouyère, qui ne sont pas localisées sur la commune de SAINT JACQUES DES BLATS.

L'eau d'origine souterraine, mais des relations hydraulique avec le ruisseau de Veyre, entraînent une vulnérabilité face à tout déversement accidentel, en amont dans le ruisseau.

En 2009, le Syndicat du Lioran dessert 202 branchements, 1797 abonnés, pour un volume consommé d'environ 59 000 m³.

2/ Stockage et traitement

Le stockage de l'eau potable est assuré par cinq réservoirs et 6 cuves d'une capacité de stockage de 2100 m³. La distribution est assurée par 3 stations de pompage ou de surpression, 2 points de traitement et le réseau atteint 14,5 km.

Avant distribution, l'eau produite subit un traitement de stérilisation au chlore gazeux. Les mesures réglementaires réalisées en 2009 montrent une qualité d'eau bactériologique et physico-chimique conforme aux normes en vigueur.

Le réseau dessert sur la commune de SAINT JACQUES DES BLATS le secteur de Font de Cère, grâce au réservoir de Masseboeuf (300 m³).

Le tableau synoptique du réseau d'eau potable du Lioran est présenté en page suivante (en l'absence du plan du réseau).

3/ Besoins et projets

Depuis 1998, le Syndicat Mixte du Lioran a engagé une campagne de recherches d'eau souterraine visant à renouveler la ressource et remplacer la station de pompage sur le ruisseau de la Gouyère, et répondre au besoin de développement de la station (immobilier résidentiel, équipements publics et production de neige artificielle).

Les études s'orientent vers un pompage de la nappe alluviale de l'Alagnon, sur la commune de LAVEISSIERE, en bordure de la RN 122. Les premiers résultats en termes de débits et de qualité sont satisfaisants.

Le Syndicat doit maintenant lancer les études d'impact et les démarches administratives visant à autoriser le prélèvement et l'exploitation de la nouvelle ressource et les études techniques destinées à définir les aménagements de protection de la ressource et la programmation des travaux hydrauliques (pompage et canalisations).

Ce projet s'avère très important pour maintenir le développement économique du secteur.

En parallèle, le Syndicat Mixte du Lioran mène des études pour la construction d'une retenue d'eau, notamment destinée à l'enneigement artificiel.

Autres secteurs de la commune

Sources : MAGE15 & Etude du Plan local de production et de distribution d'eau potable CdC Cère et Goul en Carladès SOGREAH 2008

Pour le reste de la commune, la compétence production et distribution d'eau potable est assurée par la commune de SAINT JACQUES DES BLATS.

1/ Ressource en eau

La ressource d'eau potable provient de 8 zones de captage distinctes représentant 12 sources différentes, situées sur le territoire communal.

- Les Boissines (secteur alimenté : hameau des Boissines)
- Montagnes du Ser (secteur alimenté : hameau des Gardes et bourg)
- Manhes 1 à 4 (secteur alimenté : bourg)
- Les Chiniardes (secteur alimenté : bourg)
- Les Pialottes (secteur alimenté : hameau des Pialottes, Blats Bas, Compaings)
- Bois de la Font (secteur alimenté : les Chazes)
- Font Nègre (secteur alimenté : les Chazes)
- Les Grouffaldes (secteur alimenté : Les Grouffaldes Les Davines)

La capacité de production totale actuelle à l'étiage est de 326 m³/j.

Le réseau d'adduction d'eau communal ne dessert qu'une partie des zones habitées. Plusieurs hameaux de la commune ne sont desservis que par des captages privés, notamment Ferval, Manhès, Rueyre, Fontjouquet, Veyrière, La cabane, Les Bournioux, Le Cher, Laborie.

Une présentation détaillée de chaque captage (localisation, production et protection) est faite dans le rapport d'Evaluation environnementale (Pièce 2).

2/ Stockage et traitement

Les réservoirs sont les suivants :

- Les Chazes de 75 m³,
- Les Gouffaldes de 50 m³,
- Les Pialottes de 50 m³,
- Grandcombre de 3 m³,
- Bourg de St-Jacques de 75 m³,
- Les Gardes de 75 m³.

La capacité de stockage totale est de 328 m³.

Aucune unité de traitement permanente n'existe à l'heure actuelle. Des injections de chlore sont réalisées occasionnellement.

3/ Besoins et projets

L'étude du Plan local de production et de distribution d'eau potable établie par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès en 2008 a fait apparaître les besoins suivants :

Secteur des Chazes et des Grouffaldes

- protection des ressources par DUP
- mise en place de traitement bactériologique et de neutralisation
- interconnexion des réseaux du bourg et des Grouffaldes

Secteur du bourg, des Pialottes, des Gardes et des Boissines

- diagnostic et réhabilitation du réseau du bourg
- protection des ressources par DUP
- mise en place de traitement bactériologique et de neutralisation

A terme, le diagnostic préconise une interconnexion des réseaux avec la commune de THIEZAC, pour le partage du captage d'Antérieux, afin de répondre aux besoins croissant en eau potable sur la commune de SAINT JACQUES DES BLATS, qui peuvent difficilement être assurés par les ressources communales.

2/ Assainissement collectif

La compétence assainissement est assurée :

- pour la partie du territoire qui se trouve dans la station du Lioran, par le Syndicat Mixte du Lioran
- pour le reste de la commune, par la commune de SAINT JACQUES DES BLATS

Secteur du Lioran

Sources : Rapport annuel du service d'assainissement 2009 établi par le Syndicat Mixte du Lioran

La compétence assainissement est assurée en régie par le Syndicat Mixte du Lioran.

La station d'épuration localisée sur la commune de LAVEISSIERE, a une capacité de 7000 équivalent habitants et de 1500 m³/jour. Mise en service en 2000, elle est de type boues activées. Deux stations de relevage permettent de desservir Font de Cère, qui n'est pas dans le même bassin versant.

Le réseau de type séparatif a une longueur d'environ 10 km. Le nombre d'abonnées est d'environ 900 en 2009.

Le tableau synoptique du réseau d'assainissement du Lioran est présenté en page suivante (en l'absence du plan du réseau).

Autres secteurs de la commune

Sources :

Etude de zonage d'assainissement SAUNIER juin 2005

Modification du zonage d'assainissement communal du 18 déc 2009

Pour le reste de la commune, la compétence assainissement collectif est assurée par la commune de SAINT JACQUES DES BLATS.

La commune de SAINT JACQUES DES BLATS a approuvé son Schéma d'Assainissement le 26 octobre 2005, qui a défini les secteurs de la commune qui relèvent de l'assainissement collectif :

- majorité du bourg de SAINT JACQUES DES BLATS
- hameau des Boissines, qui dispose d'un assainissement semi collectif ancien

Le Schéma d'Assainissement a démontré que la station d'épuration (capacité 350 éq/h) située en aval du bourg en bordure de la Cère n'avait pas la capacité suffisante pour traiter les effluents des secteurs raccordés, notamment en période touristique (hôtel, structures d'hébergement, résidences secondaires).

En août 2007 la commune a décidé le remplacement de la station d'épuration, ce qui a nécessité la modification du zonage d'assainissement.

La nouvelle carte d'assainissement a été approuvée le 18 décembre 2009, après enquête publique. Ce document peut être consulté en mairie.

La nouvelle station d'épuration prévoit un système de traitement à bio disques, adapté aux variations de population de la commune, d'une capacité de 700 éq/h. Située sur la même parcelle que l'actuelle, elle est en cours de construction, avec une mise en service prévue courant 2011. D'autres travaux de réfection du réseau et d'extension en fonction des projets d'urbanisation autorisés par le PLU seront programmés dans le futur.

3/ Assainissement non collectif

Les autres secteurs de la commune relèvent de l'assainissement non collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, qui assure le contrôle des installations d'assainissement non collectifs existants, ainsi que le contrôle de conception et de bonne exécution des assainissements à créer.

Le règlement du SPANC a été voté par le Conseil Communautaire le 19 juin 2008.

Capacité des sols à l'assainissement non collectif

Le Schéma d'Assainissement de 2005 a identifié la capacité des sols à l'assainissement individuel en fonction des secteurs de la commune. Ce document peut être consulté en mairie.

4/ Collecte et traitement des déchets

La compétence collecte des déchets ménagers est assurée par la Communauté de Communes Cère et Gouls en Carladès.

Ce service a été délégué par convention à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac qui assure les prestations suivantes sur le territoire de sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès :

- la collecte des déchets ménagers
- la collecte des points d'apport volontaire
- le tri des déchets recyclables
- le traitement des ordures ménagères par la filière broyage/incinération/décharge

La collecte des ordures ménagères est conteneurisé et a lieu 2 fois pas semaines.

Evolutions apportées par le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

La compétence « traitement » a été transférée au Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE), chargé du traitement des déchets de l'arrondissement d'AURILLAC. Pour plus d'information : www.smoce.fr

Conformément au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, approuvé par arrêté préfectoral du 11 mai 2007, le SMOCE doit mettre en place deux centres de stockage :

- le centre de stockage de déchets ultimes, pour les ordures ménagères résiduelles, destiné à prendre le relais du centre d'enfouissement de Tronquières, qui arrive à saturation et dont la fermeture est prévue en 2011

Envisagé dans la forêt de Branviel, sur les communes de SANSAC DE MARMIESSE et d'YTRAC, ce projet fait l'objet d'études, destinée à préciser les caractéristiques du sol et les aptitudes du site.

- le centre de stockage des déchets industriels banals situé au Puy de Careizac, sur les communes d'AYRENS et de SAINT-PAUL-DES-LANDES

Ce projet qui a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique en 2008, devrait faire l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter en 2010, pour une ouverture prévue d'ici 2012.